



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

République Française
Liberté, égalité, fraternité

Arrondissement de Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2013**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller
Nombre de Conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **13 puis 14**

L'an deux mille treize, le quatre juillet, à vingt heures quinze,

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 4 septembre 2013 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie **REYMANN**, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue et à l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire communique l'ordre du jour.

PRESENTS :

MM. Jean-Paul **BEREUTER**, Yves **LECONTE** et Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes Christiane **EHRET**, Marie-Josée **METHENIER**, Marie-Paule **THOMAS**, Madeleine **WIEST** et MM. Jean-Claude **BOETSCH**, Gérard **CLADE**, Sylvain **DESSENNE**, Jean-Pierre **PELTIER**, Gilbert **WEISSER**, Conseillers Municipaux.

M. Jean-Michel **BEDOUET** à partir du point n°

ABSENTS EXCUSES:

M. Jean-Michel **BEDOUET** qui a donné procuration à Mr Jean-Claude **BOETSCH** jusqu'au point n°2.

Mme Christine **SCHMUCK** qui a donné procuration à Mme Marie-Josée **METHENIER**.

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal en date du 4 juillet 2013.
2. Modification de la durée hebdomadaire de service de Madame Sabine KOS.
3. Acquisition et intégration de la parcelle Section AB n°255/118 dans le domaine public communal.
4. Construction de l'atelier communal – Subvention du Conseil régional.
5. Modalités de paiement du loyer annuel de la chasse.
6. Recyclage des cuves et pompage du fuel à l'école élémentaire.
7. Convention de mise à disposition d'un terrain communal – Etang de pêche.
8. Travaux de restauration de l'orgue Callinet.
9. Décision modificative n°2 – COMMUNE.
10. Divers – Informations mairie.

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 4 juillet 2013

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2013 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à 14 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention.

2. Modification de la durée hebdomadaire de service de Madame Sabine KOS

Monsieur Jean-Michel BEDOUET rejoint la séance.

A compter de la rentrée scolaire 2013, la Commune de Raedersheim organise, en partenariat avec l'association La Récré, l'accueil périscolaire des enfants à la salle polyvalente tous les jours sauf le vendredi soir où les enfants sont accueillis dans une salle aménagée dans l'école élémentaire.

La présence des enfants et des animateurs après les heures de classe impliquent une modification des horaires et une augmentation du temps de travail de Madame KOS, agent d'entretien en charge du nettoyage de l'école.

Il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de service de Madame KOS de 65,64% (22,97/35^{ème}) à 69,46% (24,31/35^{ème}) à compter du 16 septembre 2013.

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu** l'avis du Comité Technique Paritaire n°M2013.42 en date du 25 juillet 2013;
- Vu** la situation administrative de Madame Sabine KOS, Adjoint technique de 2^{ème} classe classée au 6^{ème} échelon, Indice Brut 318, Indice Majoré 314.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration)** de modifier la durée hebdomadaire de service de Madame Sabine KOS de 65,64% à 69,46% à compter du 16 septembre 2013.

3. Acquisition et intégration des parcelles Section AB, n°255/118 dans le domaine public communal

Dans le cadre de la vente de la propriété située 8 rue d'Ungersheim, la Commune a souhaité régulariser la situation foncière et définir clairement les limites entre le domaine public et le domaine privé. Il s'avère qu'une partie de la propriété de Mr et Mme BEDOUET (surface de 30m²) se trouve être en réalité la voirie de la rue des alouettes.

Il convient de faire correspondre la réalité aux documents administratifs fonciers.

Afin de régulariser cette situation foncière, les propriétaires ont accepté de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée Section AB n° 255/118 à la Commune.

La Commune souhaite intégrer la parcelle dans le domaine public.

Mr et Mme BEDOUET ayant acquis la propriété fin juin 2013, une quote-part de la taxe foncière, calculée au prorata, lui a été facturée. La Commune décide de prendre à sa charge le montant de la taxe foncière correspondant à la parcelle faisant l'objet de cette régularisation. La Commune chargera le notaire de l'inclure dans l'acte de cession.

Monsieur Jean-Michel BEDOUET, personne intéressée ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants (dont 1 procuration):**

- d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée Section AB n°255/118,
- de prendre en charge le montant de la taxe foncière correspondant à la parcelle faisant l'objet de la régularisation,
- d'éliminer les parcelles au livre foncier et de les intégrer dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

4. Construction de l'atelier communal – Subvention du Conseil Régional

Dans le cadre du projet de construction d'un atelier communal d'une surface totale de 370,48 m², l'estimation prévisionnelle du coût de la construction est de 375 593,83 € HT, hors rémunération du maître d'œuvre.

La Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace du 12 juillet a adopté un rapport sur les modalités d'intervention du Plan Régional pour l'Activité et l'Emploi en faveur des projets d'investissements communaux 2013-2014 visant à soutenir l'emploi local dans le secteur du bâtiment.

Le soutien financier de la Région Alsace représente une aide financière plafonnée à 50 000 € qui permettrait à notre Commune d'envisager le bouclage financier de cette opération nécessaire au fonctionnement de notre collectivité.

Dans cette optique, il est proposé de solliciter le Conseil Régional pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Plan Régional pour l'Activité et l'Emploi. Cette participation permettra à la Commune de réaliser un emprunt adapté à ses capacités de financement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration):**

- d'approuver le projet de construction de l'atelier communal,

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune, section d'investissement, chapitre 2313,
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre une demande de subvention auprès de du Conseil Régional d'Alsace.

5. Modalités de paiement du loyer annuel de la chasse

L'arrêté préfectoral 2005-201-1 du 20 juillet 2005 porte sur les conditions d'exécution du bail de chasse pour la période 2006-2015. Le contrat de bail à ferme, établit selon les termes de cet arrêté, précise que le loyer annuel est dû au 1^{er} avril de l'année.

Toutefois, l'adjudicataire de la chasse sollicite des facilités de paiement du loyer annuel de la chasse, et ce jusqu'à la fin du bail, en effectuant trois versements (avril – juillet – octobre).

Il justifie cette demande par :

- l'appauvrissement du territoire de chasse notamment causé par la suppression de haies et de bosquets qui constituent des refuges naturels pour petite faune sauvage,
- le peu d'espaces boisés sur le ban de notre commune (4%),
- la taxation de 2 000€ au profit du FDIS 68 alors que le sanglier est absent de notre territoire.

Ce sont également pour ces raisons que de nombreux partenaires de chasse de l'adjudicataire ont délaissé ce territoire le privant de leur contribution financière.

Il est proposé de répondre favorablement à sa demande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration) d'accéder à la demande de l'adjudicataire de la chasse et d'accepter le paiement en trois versements du loyer annuel de la chasse jusqu'à la fin du bail.

6. Recyclage des cuves et pompage du fuel à l'école élémentaire

Les travaux d'installation d'un système de chauffage au gaz à l'école élémentaire sont achevés. Il est désormais nécessaire de procéder à l'enlèvement des quatre cuves de 1 500 litres de stockage du fuel. Les cuves ne sont pas vides, il reste environ 2 000 litres de combustible.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les deux solutions de recyclage.

Solution n°1 : les cuves sont découpées, enlevées et recyclées (1 435 € TTC). L'entreprise qui exécute les travaux propose de racheter le fuel disponible à la Commune au prix de 0,20 € le litre (soit environ 400€).

Solution n°2 : les cuves sont découpées, enlevées et recyclées (1 435 € TTC). L'entreprise qui exécute les travaux propose de pomper, filtrer, traiter et transférer le fuel pour un prix forfaitaire de 600 € TTC. Dans ce cas, la Commune dispose du combustible et peut le revendre à un particulier à un prix définit par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration)**:

- d'opter pour le pompage et la filtration du fuel,
- décide de fixer le prix de revente du fuel à 0,70 €/litre,
- d'inscrire la recette au compte 778.

7. Convention de mise à disposition d'un terrain communal – Etang de pêche

Le bail à ferme signé entre la commune et l'Amicale des pêcheurs de Raedersheim le 11 novembre 1973 arrive à échéance cette année.

Il convient de renouveler la mise à disposition du terrain.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est plus possible de conclure un bail à ferme, et que par conséquent, une convention de mise à disposition du terrain a été rédigée et a été portée à la connaissance des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration):**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du terrain communal – Etang de pêche,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

8. Travaux de restauration de l'orgue Callinet

L'orgue Callinet de l'église de Raedersheim montre plusieurs dysfonctionnements depuis plusieurs années. L'orgue étant un instrument de musique complexe et délicat, il est nécessaire de réaliser une étude préalable aux travaux de restauration.

La Commune n'ayant pas les compétences techniques pour faire réaliser et suivre les travaux, Monsieur le Maire propose de mandater Mr Cyril PALLAUD, expert en orgue pour :

- une mission d'expertise visant à établir un état des lieux
- une mission de maîtrise d'œuvre visant à établir un chiffrage estimatif des travaux, rédiger le cahier des charges de consultation des entreprises, diriger et contrôler l'exécution des travaux.

Monsieur le Maire propose également de solliciter l'aide du Département du Haut-Rhin au titre des projets structurants du contrat de Territoire de Vie.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration):**

- d'attribuer l'étude préalable aux travaux et la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'orgue à Monsieur Cyril PALLAUD,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département du Haut-Rhin au titre des projets structurants du contrat de Territoire de Vie.

9. Décision modificative n° 2 - COMMUNE

Au vu des dépenses imprévues sur certaines imputations, il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires en proposant au vote du Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement**Dépenses**

60632 : fournitures de petit équipement: - 3 500 €

6411 : rémunération du personnel : - 4 800 €

6247 : transports collectifs : - 4 000 €

6574 : subventions associations : + 12 300 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration)** d'approuver cette décision modificative.

10. Divers – informations mairie**Urbanisme :**

Monsieur le Maire présente deux dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul BEREUTER, délégués, présentent aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités 2012 de la CCRG qui reproduit les éléments statistiques liés à la gestion des services, les rapports relatifs à la gestion du service assainissement et des déchets. Il s'enrichit également de précisions sur les principales décisions mises en œuvre au titre des compétences de la CCRG.

Rapport d'activité 2012 de la SOGEST, service de l'eau potable :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire du service de l'eau. Ce dernier stipule que 100% des analyses bactériologiques sont conformes, 455 clients sont desservis pour 47 771 m³ d'eau facturés.

Rapport d'activité 2012 du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin. Ce dernier retrace les points forts de 2012 tels que la fixation des frais et du coefficient pour la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, le reversement de la R2 aux communes, les conventions pour l'enfouissement des lignes 20 000 volts.

Gendarmerie :

Le Lieutenant BLAISE nous informe qu'à compter du 1^{er} septembre 2013, les bureaux de la gendarmerie de Bollwiller sont ouverts au public le lundi et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h. En dehors de ces heures d'ouverture, il convient de diriger les personnes à la gendarmerie de Soultz.

Réfection de la voirie « Le Parc » :

Les travaux ont été attribués à l'entreprise TPV pour un montant de 60 000 € TTC. Le démarrage est prévu le lundi 7 octobre 2013 pour une durée de 3 semaines.

Effectif aux écoles :

A la rentrée 2013, l'école maternelle compte 32 élèves, le seuil d'ouverture de classe étant de 33 élèves, la classe unique est maintenue.
L'école élémentaire compte 66 élèves répartis en 3 classes.

Club de l'amitié :

Suite à son déménagement, Mme Suzanne KAUTZMANN quitte ses fonctions de présidente du Club de l'amitié de Raedersheim. Un appel à candidature est lancé à toute personne que la présidence pourrait intéresser.

Tournoi de pétanque :

L'ASCL de Raedersheim organise son tournoi annuel de pétanque le dimanche 15 septembre.

Manifestation diverses :

« Le Welche Rallye Historique », samedi 14 septembre

Monsieur Yves LECONTE remercie les membres de la Commission Environnement pour leur implication dans la mise en place du sentier thématique du Dorfbach.

Monsieur Jean-Claude BOETSCH signale, qu'à plusieurs reprises durant la période estivale, les personnes ayant loué la salle polyvalente n'ont pas respecté les horaires de diffusion de musique tout en laissant les portes ou fenêtres ouvertes, ce qui a sérieusement gêné les riverains.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 octobre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h15.

Fait à Raedersheim, le 12 septembre 2013.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN

